



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine  
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : MOINE Brian  
Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE

---

Numéro : DP 062498 24 00176 U6201  
Adresse du projet : 18 Rue de Tunis 62300 Lens  
Déposé en mairie le : 09/08/2024  
Reçu au service le : 17/08/2024  
Nature des travaux:

Demandeur :  
Monsieur PONT Laurine  
18 Rue de Tunis  
62300 Lens

---

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce dossier est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord-Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,  
Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,  
Conformément aux dispositions de l'article R111-27 ou L421-6 du code de l'urbanisme,  
L'accord sur le présent dossier doit être conditionné au respect des prescriptions suivantes :

Concernant l'Isolation thermique par l'extérieur :

- La surépaisseur de 10cm ne semble être justifiée par un diagnostic établi par un professionnel. Il conviendrait de confirmer l'impossibilité technique d'une isolation intérieure.
- Aussi, et si une isolation thermique par l'extérieure (ITE) devait être réalisée : Il conviendrait de prolonger la toiture afin de venir couvrir la tête de la surépaisseur qui sera très inesthétique, peu qualitative et impropre à s'intégrer harmonieusement. Proscrire tout emploi de couverture, qui ne fait que souligner la mauvaise intégration de ce dispositif.
- Le bardage de finition devrait être d'aspect zinc à joint debout, d'une teinte colorée sombre/. Il conviendrait de préciser tous les détails techniques de mises en œuvres : appuis de fenêtre, retour de surépaisseur, traitement des évacuations des eaux pluviales, etc.

Concernant les menuiseries :

- Les menuiseries et leurs dessins sont des composantes inhérentes à cette architecture de maison de ville, qui en font sa qualité. Aussi, les menuiseries devraient être strictement identiques à celles existantes, avec le mêmes nombre de vantaux, des impostes, et des reliefs (traverses moulurées, galbes, etc.)
- Il conviendrait d'éviter la mise en œuvre de menuiseries blanches, grises, anthracites ou noires, dont le sur-

emploi banalise fortement les quartiers et l'identité urbaine. Des teintes blanc-cassé, beige, ou légèrement colorées devraient être préférées.

- La porte devrait être d'une teinte colorée sombre, en excluant le noir et le gris anthracite.

Nota : Ces observations sont identiques à l'avis émis sur la demande n°DP0624982400089

Fait à Arras

**L'Architecte des Bâtiments de France**  
**Monsieur Stéphane PILON**

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

**ANNEXE :**

Maison Syndicale des mineurs et ancienne salle de cinéma "Le Cantin". situé à 62498|Lens|au 78 Casimir Beugnet (rue rue Emile Zola.

Gare situé à 62498|Lens.

Grands bureaux situé à 62498|Lens|2 route de la Bassée. Avenue Elie Reumaux..